Projet Personnalisé d'Accueil

Il est primordial de commencer par un entretien d'accueil. Par la suite l'accompagnement réalisé se fera avec la famille et l'établissement qui recevra l'enfant.

- PPA
- Adaptation de l'environnement et Proposition d'outils
- Transfert de compétences
- Adapter l'accueil des enfants

Informations

Contact

Sylvain BORELLY

07 43 44 38 72

www.famillesrurales.org/bouches-du-rhone

parhi.bdr@famillesrurales.org

19bis Chemin de la mine,
13660 Orgon

PARHI C'est QUOI ?

Le ***pôle d'appui et de ressources handicap et inclusion***

gratuit et inconditionnel

favoriser l'insertion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil non spécialisées.

ÉDUCATION ET PRÉVENTION
Accompagner les familles

FAMILLES RURALES

PARHI BOUCHES-DU-RHONE

Familles Rurales
Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône
19 Bis chemin de la mine
13660 Orgon

Familles Rurales
Bouches-du-Rhône

Le Mouvement « Familles Rurales » est né dans les Bouches-du-Rhône, le 13 décembre 1966.
La question du handicap du point de vue de l'inclusion représente un enjeu majeur pour notre association Familles Rurales des bouches du Rhône,
Le déploiement des pôles d'appui et de ressources est donc une priorité pour notre association ainsi qu'à l'échelle nationale.

Convention Territoriale globale "CTG"

La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Le PARHI s'appuie sur les deux CTG de Terre de Provence Agglomération et Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles pour avoir une cohérence sur le territoire d'intervention.

Les missions

Pour un public de 0 à 17 ans

LES FAMILLES
informer, Orienter et Accompagner

STRUCTURES ET PROFESSIONNELS :
sensibiliser, former et soutenir

DEVELOPPER :
Réseau local de professionnels et acteurs du territoire
médico-social et sanitaire

Territoire d'intervention
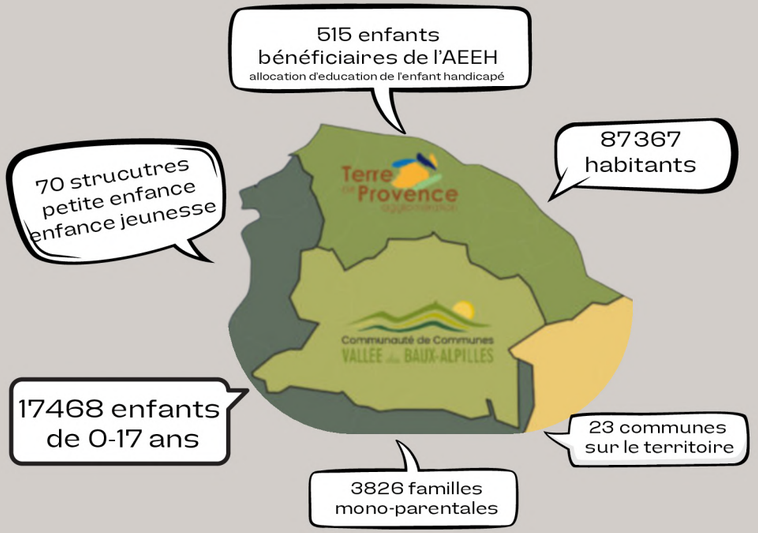
Le territoire est représenté par les deux communautés de communes qui sont Terre de Provence agglomération et la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles.